Mucem

**Département de la production culturelle**

**CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES (CCP)**

**Prestations de logistique de la réplique de la statue de la Bonne Mère pour l’exposition temporaire « Bonnes mères »**

Tour du Roi René – Fort Saint Jean

Dates de l’exposition de la réplique : du 21/04/2026 au 29/09/2026

**Marché subséquent passé sur le fondement de l’accord-cadre n° 2023 0000001** *(Prestations de logistique d'objets et d'œuvres d'art pour les expositions temporaires et les acquisitions)*

**TITULAIRE :**

Date de dernière mise à jour avant notification :

20/02/2026

Référence du contrat *(à renseigner par le Mucem)* :

2026 00000\_\_

------------------------------------------------------------------------------------------

Visa Contrôleur Budgétaire Régional :

Pas de visa requis

**SOMMAIRE**

[Article 1 Présentation du contrat et des signataires 3](#_Toc222395266)

[1.1 Présentation du CCP 3](#_Toc222395267)

[1.2 ☞Désignation des parties 3](#_Toc222395268)

[Article 2 Forme et objet du Marché Subséquent 5](#_Toc222395269)

[Article 3 ☞Pièces contractuelles 6](#_Toc222395270)

[Article 4 Durée du Marché Subséquent – délais d’exécution des Prestations 6](#_Toc222395271)

[4.1 Durée, prise d’effet du Marché Subséquent 6](#_Toc222395272)

[4.2 Périodes d’intervention – planification des arrivées et retour des œuvres et des objets 6](#_Toc222395273)

[Article 5 Présentation de l’exposition – objets et œuvres concernées 7](#_Toc222395274)

[Article 6 Description des Prestations 8](#_Toc222395275)

[6.1 Prestations à prix forfaitaire 8](#_Toc222395276)

[6.2 Prestations à prix unitaires 11](#_Toc222395277)

[6.3 Lieux d’exécution des Prestations 11](#_Toc222395278)

[6.4 Documents particuliers fournis par le Titulaire 11](#_Toc222395279)

[Article 7 Modalités financières 11](#_Toc222395280)

[7.1 Forme et contenu des prix 11](#_Toc222395281)

[7.2 ☞Montant forfaitaire du Marché Subséquent 11](#_Toc222395282)

[7.3 Garantie financière 12](#_Toc222395283)

[7.4 Variation des prix 12](#_Toc222395284)

[7.5 Avance 12](#_Toc222395285)

[Article 8 ☞Sous-traitance 13](#_Toc222395286)

[Article 9 ☞Signature des parties 14](#_Toc222395287)

# Présentation du contrat et des signataires

## Présentation du CCP

|  |
| --- |
| Le présent document constitue le CCP valant acte d’engagement du Marché Subséquent conclu entre le Mucem et le Titulaire, suite à la procédure de mise en concurrence des titulaires de l’accord-cadre mentionné en page de garde. Ce document est renseigné(\*) et signé par le titulaire de l’accord-cadre désigné comme attributaire officiel du marché subséquent.  Une fois le document complété, uniquement dans les parties réservées à cet effet, son contenu est à accepter par le Titulaire concerné sans aucune modification.  *(\*)Les articles ou phrases précédés du signe «****☞*** *» correspondent aux seuls articles qui doivent être complétés par le titulaire retenu à l’issue de la procédure de remise en concurrence.* |

## ☞Désignation des parties

Le présent Marché Subséquent est conclu entre :

**D’une part,**

**L’établissement public du Mucem**

Esplanade du J4 – 7, Promenade Robert Laffont – CS 10351 – 13213 Marseille cedex 02

Représenté par : le Présidente du Mucem

☞**Et d’autre part**[[1]](#footnote-1)**,**

**L’entreprise, cocontractant unique se présentant seul**, ci-après dénommé « le Titulaire » en cas d’attribution du Marché Subséquent.

Dénomination sociale : ……………………………………………………………………………………………...

Ayant son siège social à : …………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………...............

Ayant pour numéro unique d’identification SIRET : …………………………………………………………….

*Représentée par :*

Nom : ……………………………………………………………………………………………………………….....

Qualité[[2]](#footnote-2):  Représentant légal de l’entreprise

Ayant reçu pouvoir du représentant légal de l’entreprise

Les Prestations réalisées dans le cadre du présent Marché Subséquent seront exécutées[[3]](#footnote-3) :

Par le siège

Par l’établissement suivant (*uniquement établissement principal ou secondaire lié au siège social)*

Nom : ……………………………………………………………………………………………………….

Adresse : …………………………………………………………………………………………………...

……………………………………………………………………………………………………………….

Numéro unique d’identification SIRET[[4]](#footnote-4) : ………………………………………………………………..

☞***Paragraphe à remplir lorsque le titulaire s’est présenté à l’accord-cadre sous forme de groupement***

**Le groupement d’entrepreneurs  solidaire  conjoint,  avec mandataire solidaire**[[5]](#footnote-5)**,** ci-après dénommé « le Titulaire » et composé des entreprises suivantes:

En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire, pour l’exécution du contrat, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l’égard du Mucem.

**1ère entreprise cotraitante mandataire du groupement :**

Dénomination sociale : **……………………………………………………………………………………………..**

Ayant son siège à : ………………………………………………………………………………………………….

…………………………………………………………………………………………………………………………

Ayant pour numéro unique d’identification SIRET : …………………………………………………………….

*Représentée par :*

Nom : ………………………………………………………………………………………………………………....

Qualité[[6]](#footnote-6):  Représentant légal de l’entreprise

Ayant reçu pouvoir du représentant légal de l’entreprise

Les Prestations réalisées dans le cadre du présent contrat seront exécutées[[7]](#footnote-7) :

Par le siège

Par l’établissement suivant (*uniquement établissement principal ou secondaire lié au siège social)*

Nom : ……………………………………………………………………………………………………….

Adresse : …………………………………………………………………………………………………...

……………………………………………………………………………………………………………….

Numéro unique d’identification SIRET[[8]](#footnote-8) : ………………………………………………………………..

En cas groupement conjoint, le mandataire est solidaire, pour l’exécution du contrat, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l’égard du Mucem.

**2ème entreprise cotraitante :**

Dénomination sociale : ……………………………………………………………………………………………..

Ayant son siège à : ………………………………………………………………………………………………….

…………………………………………………………………………………………………………………………

Ayant pour numéro unique d’identification SIRET : …………………………………………………………….

*Représentée par :*

Nom : ………………………………………………………………………………………………………………....

Qualité[[9]](#footnote-9) :  Représentant légal de l’entreprise

Ayant reçu pouvoir du représentant légal de l’entreprise

Les Prestations réalisées dans le cadre du présent contrat seront exécutées[[10]](#footnote-10) :

Par le siège

Par l’établissement suivant (*uniquement établissement principal ou secondaire lié au siège social)*

Nom : ……………………………………………………………………………………………………….

Adresse : …………………………………………………………………………………………………...

……………………………………………………………………………………………………………….

Numéro unique d’identification SIRET[[11]](#footnote-11) : ……………………………………………………………..

|  |
| --- |
| ***Ajouter les autres éventuelles entreprises cotraitantes si nécessaire.*** |

# Forme et objet du Marché Subséquent

Le Marché Subséquent prend la forme d’un accord-cadre à prix forfaitaire et prix unitaires (part à commande pour les plus-values notamment) dans les conditions fixées à ***l’article 7.1 du présent CCP***.

Le présent Marché Subséquent a pour objet la réalisation pour le compte du Mucem de Prestations relatives à la **préparation et à l’organisation des transports, manutentions, installations de la réplique de la statue Bonne mère, dans le cadre de** **l’exposition temporaire « *Bonnes mères ».*** Les Prestations comprennent notamment les opérations suivantes :

* **EMBALLAGE :**
* Effectué à l’aller par le prestataire du prêteur.
* **TRANSPORT/MANUTENTION ALLER :**
* Effectué par le prestataire du prêteur.
* **INSTALLATION/ACCROCHAGE ALLER :**
* Déballage des œuvres et des objets, de l’œuvre, de son piédestal et des structures de répartition IPN
* Installation des œuvres et des objets dans l’espace d’exposition au **Fort Saint Jean, Terrasse de la tour du Roi René**
* Enlèvement des caisses/emballages vides,
* Mise en place des dispositifs et moyens nécessaires pour garantir la sécurité des opérations de chargement et de déchargement sur voies publiques et privées.
* **STOCKAGE :**
* Stockage des caisses/emballages vides pendant la durée de l’exposition
* **TRANSPORT/MANUTENTION RETOUR :**
* Livraison des caisses vides et/ou des emballages de protection des œuvres et des objets au **Fort Saint Jean, Terrasse de la Tour du Roi René**,
* Décrochage et remballage des œuvres ;
* Transport retour, livraison et déballage des œuvres à l’adresse indiquée par les prêteurs et le cas échéant, la reprise des caisses vides

# ☞Pièces contractuelles

Le Marché Subséquent est composé des pièces suivantes qui prévalent par ordre de priorité décroissante :

* Le **présent CCP** valant acte d’engagement et ses annexes :
* Annexe 1 : annexe financière : DPGF
* Annexe 2.1\_Fiche technique de l’œuvre
* Annexe 2.2\_Détail du camion de livraison du prêteur
* Annexe 2.3\_Plans et cotes de l’espace d’exposition : Tour du Roi René
* Annexe 2.4\_Aire de Livraison
* Annexe 3 : demande d’acceptation de sous-traitance (DC4) – *si cette demande est effectuée par le Titulaire avant notification du Marché Subséquent (voir le modèle de DC4 en annexe de l’accord-cadre)*
* ☞Le **mémoire technique** chiffré du Titulaire dans sa version du \_\_/\_\_/202x

Ce mémoire comporte un chiffrage détaillé des Prestations suivant les prescriptions du Mucem.

* L’éventuelle demande d’acceptation de sous-traitance (en cas de demande postérieure à la notification du Marché Subséquent).

# Durée du Marché Subséquent – délais d’exécution des Prestations

## Durée, prise d’effet du Marché Subséquent

Le Marché Subséquent prend effet **à compter de sa date de notification** **jusqu’à la réception définitive des Prestations par le Mucem.**

## Périodes d’intervention – planification des arrivées et retour des œuvres et des objets

Le planning détaillé d’organisation des Prestations figure dans le mémoire du Titulaire. Ce planning respecte à minima les périodes et dates suivantes:

* Livraison et installation de l’œuvre avec son socle + le hashtag/croisillon de répartition dans l’espace d’exposition du FSJ : la terrasse de la Tour du Roi René : **le mardi 21 avril 2026**. **Cette date peut être avancée ou reculée à la demande du Titulaire suivant l’organisation des transports, après accord exprès du Mucem.**
* Une fois la statue déposée sur la terrasse de la Tour du Roi René, le Titulaire devra prévoir le retrait/manipulation de l’anneau de levage : le mardi 21 avril 2026. Cf Fiche technique
* **Mise en place des dispositifs et moyens nécessaires pour garantir la sécurité des opérations de chargement et de déchargement sur voies publiques et privées** : le mardi 21 avril 2026.
* Mise à disposition d’un moyen d’accès type échelle pour la réalisation du constat d’état de la statue par la restauratrice avant son installation sur l’aire de livraison **le mardi 21 avril 2026.**
* Décrochage et remballage de l’œuvre avec son socle et son hashtag/croisillon de répartition dans l’espace d’exposition du FSJ : **la terrasse de la Tour du Roi René** : **le mardi 29 septembre 2026.** **Cette date peut être avancée à la demande du Titulaire suivant l’organisation des transports, après accord exprès du Mucem.**
* Mise en place des dispositifs et moyens nécessaires pour garantir la sécurité des opérations de chargement et de déchargement sur voies publiques et privées : **le mardi 29 septembre 2026.**
* Livraison à l’adresse indiquée par le prêteur **le mardi 29 septembre 2026.**
* Déballage et mise à disposition de l’œuvre pour nettoyage par une restauratrice : **le 30 septembre 2026 .**
* Emballage et remise en caisse pour stockage à partir du **lundi 05 octobre 2026** dans le lieu de stockage défini par le prêteur.

Un planning plus précis pourra être transmis au Titulaire après la notification du Marché Subséquent.

# Présentation de l’exposition – objets et œuvres concernées

**Réplique de la statue Bonne mère**

La statue sera présentée à Marseille, au FSJ, sur la terrasse de la Tour du Roi René située à 30 mètres de haut.

Installation de l’œuvre : l’œuvre devra être installée avec son socle et sa structure de répartition (IPN de 4,45m de long) sur la terrasse de la Tour du Roi René au FSJ. L’accès à la terrasse de la tour est un escalier en colimaçon.

Pour ce projet, il est convenu que le prêteur prenne à sa charge et réalise les prestations suivantes :

* l’emballage et le transport aller de son œuvre jusqu’à l’aire de livraison 201 Quai du Port/Promenade Louis Broquier/Av. Vaudoyer. Voir Annexe 2.4 Aire de Livraison

La statue sera livrée par le prêteur sur un camion plateau (*cf Annexe 2.2\_détail camion livraison prêteur*).

Avant l’installation de l’œuvre, celle-ci devra fait l’objet d’un constat d’état réalisé par une restauratrice mandatée par le Mucem. Le Titulaire devra mettre à disposition de la restauratrice un moyen d’accès au sommet de la statue.

Pour le déballage et l’installation de l’ensemble des éléments à présenter : statue + piédestal + hastagh/croisillons (IPN) le prêteur prévoit la mise à disposition :

* pour aide au déchargement : le chauffeur du camion de livraison
* pour aide aux opérations d’assemblage sur la terrasse : 1 personne de son équipe.

L’exposition montrera une œuvre issue **d’une collection privée**.

La fiche technique de l’œuvre figure ***en annexe 2.1 du présent CCP***.

# Description des Prestations

Le présent Marché Subséquent comprend une **part à prix forfaitaire** ne nécessitant pas l’émission de bon de commande et une **part à prix unitaires** impliquant l’émission d’un bon de commande.

***Prestations prises en charge et réalisées directement par le prêteur :***

* *Livraison des caisses vides et/ou des emballages de protection de l’œuvre au domicile du prêteur*
* *Emballage, enlèvement, transport, et manutention/acheminement de l’œuvre jusqu’à l’aire de livraison du Mucem : 201 Quai du Port/Promenade Louis Broquier/Av. Vaudoyer. cf Annexe 2.4 Aire de Livraison*
* *Une aide au déchargement de l’œuvre lors de sa livraison au Mucem: le chauffeur du camion de livraison participera au déchargement de la statue de son camion. Cf Annexe 2.2\_détail camion livraison prêteur.*
* *Une aide à l’installation sur la terrasse : 1 personne de son partenaire fondeur.*

## Prestations à prix forfaitaire

**Les Prestations à réaliser par le Titulaire comprennent notamment :**

* **Aller-voir** du site de l’exposition : **FSJ, Terrasse de la Tour du Roi René** : accès – stationnement, définition notamment des conditions de mise en place l’œuvre, des moyens de levages à utiliser…
* **Sécurisation des œuvres et des objets** sur site
* **Déballage** des œuvres et des objets
* **Chargement / déchargement** : toute action effectuée, par une main d’œuvre qualifiée, relative à la manipulation des œuvres : manuelle ou à l’aide de moyens de levage (notamment pour le chargement, déchargement, stockage, roulage, installation et rangement) au Mucem (FSJ, J4, CCR) ou en tout autre lieu (prêteurs, institutions, musées, galeries, particuliers, etc.)
* **Accrochage / installation** / **décrochage** des œuvres et des objets dans les emplacements muséographiques prévus et sur des supports variés (sols, plafond, cimaise, socle, vitrine, etc.) :
* les installations/décrochages s’effectuent toujours en présence d’un régisseur ou de l’un des représentants du Mucem
* transfert des œuvres « décaissées », depuis le lieu du constat d’état vers le lieu d’installation, et opération retour ;
* préparation des systèmes d’accrochage et montage des œuvres de type peinture, sculpture, installation, mobilier, maquette, etc. Le Titulaire soumettra au préalable au Mucem des solutions d’accrochage ou d’installation.
* fourniture et préparation des systèmes d’accrochage (visserie, atèles, pitons, pattes, crochets, système de suspension d’œuvres : câbles…). Tous les matériaux doivent justifier d’un agrément technique aux normes Européennes en cours de validité.
* fourniture de l’outillage adapté pour l’installation des œuvres et des objets
* **Manutention d’éléments scénographiques**
* **Enlèvement des caisses, évacuation des emballages vides au fur et à mesure du déballage des œuvres**.

A l’issue de chaque livraison, tous les emballages seront retirés dans la journée même, sauf instructions contraires du Mucem.

En fin d’opération et après enlèvement des protections, le Titulaire devra veiller à quitter les lieux d’exécution des Prestations, en les restituant en état de propreté.

* **Stockage des œuvres si nécessaire** : stockage dans des locaux sécurisés garantissant la bonne conservation des œuvres. Le lieu retenu devra impérativement être soumis à une validation du Mucem
* **Stockage des caisses et des emballages vides** pendant toute la durée de l’exposition, dans des locaux précisé dans le mémoire du Titulaire, garantissant la bonne conservation des emballages (conditions de température et d’humidité adaptées). Le lieu retenu devra impérativement être soumis à une validation du Mucem
* **Livraison des caisses/emballages vides** sur les lieux de départs/arrivées des œuvres et objets, en tenant compte du planning de remballage et des contraintes d’acclimatation des caisses (24h ou 48h)
* **Régie des œuvres :** gestion des listes d’œuvres, gestion, coordination et planification des mouvements d’œuvres, des intervenants internes et externes, du colisage, gestion, coordination et planification des accrochages et des décrochages, vérification des conditions de conservation préventive, etc.
* **Décrochage, remballage et transport retour** des œuvres et des objets, depuis le FSJ, Terrasse du Roi René jusqu’ à l’adresse indiquée par les prêteurs ;
* **Fourniture de matériaux d’emballages** pour effectuer d’éventuels tamponnages lors du démontage de l’exposition
* **Organisation des transports et planification** des arrivées et des départs en liaison avec le Mucem. Le transport doit être le plus direct possible, par toutes les voies et moyens appropriés en accord avec le Mucem en garantissant l’intégrité et la sécurité des œuvres.

Le cas échéant, le préacheminement des œuvres et des objets à un point de rassemblement défini par le Titulaire est soumis au Mucem avant le transport groupé par camion ou avion ;

**En cas d’expédition à l’étranger** : transport le plus direct possible, par toute voie et moyen appropriés en accord avec le Mucem en garantissant la sécurité et l’intégrité des œuvres. Coordination de toutes les tâches liées à l’expédition : réservation des frets aériens d’œuvres d’art, préparation à l’expédition (édition, LTA, liste de colisage, etc.), gestion des formalités douanières, prise en charge des convoyeurs, sécurisation et supervision de la palettisation du fret, etc.

**Dans le cas de transports aériens**, remise des caisses à la compagnie aérienne, supervision de la palettisation et du chargement des caisses dans les avions ;

* **Formalité de douane, de transit, d’entrée et de sortie du territoire national** le cas échéant ; formalités douanières de réexportation ;

La Prestation implique l’intervention de personnels qualifiés auprès des administrations et organismes compétents, afin d’effectuer toutes les formalités de douane, de transit, d’entrée et de sortie du territoire national.

* **Coordination des différentes opérations** y compris celles réalisées par les correspondants à l’étranger du Titulaire ;
* **Fret aérien ;**
* Transmission au Mucem des **copies des L.T.A** ;
* **Prise en charge des convoyeurs** : planning, per diem, hôtel, titres de transport, assurance voyage, etc. :
* Prise en charge des billets d’avion ou de train des convoyeurs : en classe économique en Europe ou s’ils voyagent sans les œuvres ; en classe affaire s’ils voyagent avec les œuvres (à confirmer préalablement avec le Mucem) ou si le trajet dure plus de 9 heures.
* Réservation des hôtels des convoyeurs suivant la liste des convoyeurs transmise par le régisseur d’œuvres.

***Le prix de la nuitée à Marseille ne devra pas dépasser le montant de*** (frais éventuels de réservation inclus)***:***

* + ***120 € TTC dans les grandes villes de France métropolitaine et les communes de la métropole du Grand Paris***
  + ***140 €TTC à Paris***

Le montant de l’hébergement sera réglé directement par le transporteur à l’hôtel. En cas d’impossibilité de trouver un hôtel à ce prix, il pourra être accepté un dépassement, sur validation expresse du Mucem (à condition que le titulaire ait fourni des justifications acceptables)

* Remise des « per diem » : ***le prix d’un « per diem » de devra pas dépasser le montant de 60 €TTC***, sauf accord préalable avec le Mucem ou mention indiquée dans la liste d’œuvres
* Les per diem devront être remis aux convoyeurs le jour de leur arrivée au Mucem de préférence, ou à leur hôtel
* Pour les convoyeurs européens, les indemnités ne devront pas excéder l’équivalent de 2 nuits d’hôtel et 3 jours pour les indemnités de séjour

Pour les convoyeurs hors Europe, les indemnités ne devront pas excéder l’équivalent de 3 nuits d’hôtel et 4 jours pour les indemnités de séjour.

* La **réception des œuvres et des objets aux aéroports et la supervision des opérations de dépalettisation et de chargement** des œuvres et des objets dans les camions ;
* Etablissement des **listes de colisage** par arrivée et par départ ;
* **Fourniture et mise en place des** **aménagements nécessaires à la protection** des sols, des murs, des portes et de façon générale tout ce qui est afférent aux bâtiments et/ou à la muséographie. Le Titulaire utilisera notamment des plaques d’isorel pour la protection des sols et des plaques métalliques de répartition des charges lourdes dans le cas d’utilisation d’engins de levage spécifique.
* **Mise en place des dispositifs et moyens nécessaires pour garantir la sécurité des opérations de chargement et de déchargement sur voies publiques et privées**.

Cette liste n’est pas exhaustive et peut être complétée par le Titulaire dans son mémoire suivant les opérations qu’il estime devoir réaliser suivant les pratiques relevant des règles de l’art de son activité.

## Prestations à prix unitaires

Les Prestations à prix unitaires concernent les éventuelles **prestations supplémentaires liées à l’objet du Marché Subséquent pouvant être commandées par le Mucem pour gérer les éventuelles plus-values apparues en cours d’exécution du Marché Subséquent**.

## Lieux d’exécution des Prestations

La Prestation concerne en partie le site dit « Fort Saint Jean (FSJ) » du Mucem.

Les détails concernant les conditions d’accès aux lieux et les lieux proprement dit figurent dans le CCTPI de l’Accord-Cadre, complété par les annexes du présent marché subséquent.

## Documents particuliers fournis par le Titulaire

Le Titulaire s’engage à fournir les livrables listés à ***l’article 5 du CCTPI de l’Accord-Cadre***.

# Modalités financières

## Forme et contenu des prix

Le présent Marché est conclu en Euros.

Les Prestations mentionnées à ***l’article 6.1 du CCP*** et reprises dans le tableau de décomposition globale et forfaitaire sont rémunérées sur la base d’un **prix forfaitaire** (***Annexe 1 du CCP : DPGF)***.

Les Prestations supplémentaires (hors forfait), mentionnées à l’***article 6.2 du CCP,*** seront rémunérées sur la base d’une **part à commande**, par application :

* des prix unitaires du BPU de l’Accord-Cadre aux quantités réellement exécutées
* ou d’un devis du Titulaire, si les Prestations/Fournitures concernés ne figurent pas dans ledit BPU. Pour l’établissement de son devis le Titulaire devra être cohérent avec les prix unitaires mentionnés dans son mémoire chiffré pour le Marché Subséquent ou dans le BPU.

Les suppléments de prix au titre de la part à commande du Marché Subséquent sont strictement encadrés : ils ne sont pris en compte que dans le cas de circonstances d'exécution de Prestations non décrites pour les Prestations de la part à prix forfaitaire ou d'exigences particulières définies expressément par le Mucem, mais non demandées dans le cadre de la part à prix forfaitaire.

## ☞Montant forfaitaire du Marché Subséquent

Le **montant du Marché Subséquent correspondant à la part forfaitaire** est fixé à la somme de :

|  |
| --- |
| OFFRE DE BASE  [à compléter]  ☞Montant hors T.V.A (en chiffres) :  ☞ Montant T.V.A. au taux de \_\_% (en chiffres) :  ☞Montant T.V.A. incluse (en chiffres) :  (...........................................................................................................TTC) (en toutes lettres)  PSE ALERNATIVE :  ☞Montant hors T.V.A (en chiffres) :  ☞ Montant T.V.A. au taux de \_\_% (en chiffres) :  ☞Montant T.V.A. incluse (en chiffres) :  (...........................................................................................................TTC) (en toutes lettres) |

Le montant forfaitaire est décomposé dans le document intitulé “ Décomposition du Prix Global et Forfaitaire ” (DPGF) (***annexe 1 du présent CCP***) et dans le mémoire chiffré du Titulaire. Ils sont établis sur la base du nombre, du volume et de la provenance des œuvres / objets dont le détail figure ***en Annexe 2 du présent CCP.***

Ce montant comprend toutes les dépenses nécessaires pour l’exécution des Prestations, y compris les dépenses relevant :

* du déballage et du remballage,
* de son installation/démontage
* demande exceptionnelle de stationnement pour accès à l’aire de livraison,
* les matériaux nécessaires à l’exécution des Prestations,
* tous les frais annexes et notamment ceux d’amené et de repli des matériels utilisés et de déplacement de personnes. Le Titulaire est informé qu’il ne pourra prétendre à aucun remboursement de frais de taxi à quelque titre que ce soit, ces frais restant à sa charge.
* l’éventuel stockage en entrepôt sécurisé avant livraison en cas d’arrivée des œuvres / objets en-dehors des horaires mentionnés à ***l’article 3.5 (horaires de livraison) du CCTPI de l’Accord-Cadre***,
* ainsi que toutes les sujétions particulières inhérentes au contenu même de l’exécution de la Prestation, à savoir notamment :
* des conditions d’exploitation du Mucem, particulièrement : horaires d’ouverture, contraintes liées au bâtiment, à ses modalités d’accès aux espaces d’exposition et sujétions pouvant résulter de la présence simultanée d’activités et/ou de travaux se déroulant au Mucem,
* des conditions d’exploitation et d’accès des différents lieux d’enlèvement des œuvres et/ou de livraison et des sujétions pouvant en résulter.
* des frais résultant des mesures réglementaires ou non en matière de sécurité et de protection de la santé des salariés de l’entreprise intervenant sur le site

## Garantie financière

Aucune clause de garantie financière n’est prévue pour le présent Marché Subséquent.

## Variation des prix

Les prix sont fermes et définitifs pendant toute la durée du Marché Subséquent.

## Avance

Sauf refus exprimé dans le présent CCP valant acte d'engagement (***Article 9*** ), une avance sera versée au Titulaire, dans les trente jours à compter de la notification du Marché Subséquent, si le montant initial du forfait du Marché Subséquent dépasse 50 000 €HT.

Cette avance est versée sans que l’entreprise n’ait à constituer de garantie particulière et **est égale à 5% du montant forfaitaire du Marché Subséquent toutes taxes comprises figurant *à l’article 7.2 du présent CCP*.**

L’assiette de l’avance est réduite du montant sous-traité en cas de sous-traitance déclarée dans les conditions précisées à l***’Article 8 du présent CCP***.

Le remboursement de l’avance s’impute par précompte, sur les sommes dues au Titulaire au titre de ses demandes de paiement, effectuées suivant la périodicité déterminée à ***l’article 15.7 du CCAP de l’Accord-Cadre***, quand le montant des Prestations exécutées atteint 65 % du montant total de l’assiette de l’avance.

# ☞Sous-traitance

Le Titulaire pourra sous-traiter une partie de l’exécution des Prestations, dans les conditions prévues par la loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance, à savoir notamment à condition d'avoir obtenu de la part du Mucem, l'acceptation et l’agrément des conditions de paiement, conformément au modèle d’acte spécial de sous-traitance (***voir le modèle en annexe de l’accord-cadre***), que le Titulaire doit remettre au Mucem avant le début des opérations.

Les sous-traitants doivent être présentés au Mucem pour acceptation lors de la soumission au Marché Subséquent ou lors de son exécution. Les sous-traitants déclarés avant notification du Marché Subséquent figurent le cas échéant en ***Annexe 3 du présent CCP***.

Les justifications concernant le(s) sous-traitant(s) sont identiques à celles exigées des candidats par le Mucem dans le règlement de la consultation ayant conduit à la conclusion du présent Marché Subséquent.

L’absence de l’une de ces pièces et/ou la non-conformité des documents remis par le Titulaire fait obstacle à l’acceptation des sous-traitants par la personne représentant le Mucem.

Toute demande doit indiquer notamment:

* la nature et le montant des Prestations que le Titulaire envisage de faire exécuter par un(des) sous-traitant(s) payé(s) directement par le Mucem,
* le(s) nom(s) de ce(s) sous-traitant(s)
* et les conditions de paiement du(des) contrat(s) de sous-traitance

**Le Titulaire demeure personnellement responsable de l’exécution de toutes les obligations résultant de celui-ci.**

|  |
| --- |
| ☞Le montant total des Prestations forfaitaires que le Titulaire envisage de sous-traiter est de :  Montant hors T.V.A (en chiffres) :  Montant T.V.A. au taux de \_\_% (en chiffres) :  Montant T.V.A. incluse (en chiffres) :  (...........................................................................................................) (en toutes lettres) |
| ☞Le montant maximal de la créance que le Titulaire pourra présenter en nantissement ou céder est ainsi de :  Montant hors T.V.A (en chiffres) :  Montant T.V.A. au taux de \_\_% (en chiffres) :  Montant T.V.A. incluse (en chiffres) :  (....................................................................................................................................................................) (en toutes lettres). |

# ☞Signature des parties

**☞**Le Titulaire :

* renonce à l’avance prévue à ***l’article 7.5 du présent CCP***

**☞**Le présent CCP comporte \_\_\_ annexes énumérées ci-après**[[12]](#footnote-12)** :

* Annexe 1 : annexe financière (décomposition du prix global et forfaitaire et bordereau des prix unitaires)
* Annexe 2.1 : Fiche technique de l’œuvre à exposer
* Annexe 2.2 : Détail du camion de livraison du prêteur
* Annexe 2.3 : Plans et cotes de l’espace d’exposition : Tour du Roi René
* Annexe 2.4 : Aire de Livraison
* Annexe 3 : demande(s) d’acceptation de sous-traitance (DC4)
* autre annexe : préciser

Fait en un seul original,

|  |
| --- |
| **☞** À ………………………………………………….., le  **Signature et cachet de l'entreprise**  Nom et qualité du signataire : …………………………………… |

ATTENTION : Si le présent Marché Subséquent n’est pas signé par le représentant légal du candidat, le signataire doit obligatoirement produire avec le présent document, un pouvoir daté et signé en original par le représentant légal l’autorisant à signer tous les documents relatifs à l’offre.

L’offre présentée ne lie le Titulaire que si son acceptation lui est notifiée dans un délai de 180 jour calendaire à compter de la date limite de remise des offres.

|  |
| --- |
| **Partie à compléter par le Mucem** |
| Est accepté le présent document valant acte d’engagement et CCP  Pour l’offre de base  Pour la PSE alternative  À Marseille, le  Le représentant du Mucem : Véronique Haché, administratrice générale |

1. *Le candidat doit cocher la case ou la situation concernée.* [↑](#footnote-ref-1)
2. *La personne physique représentant le candidat doit cocher la situation concernée* [↑](#footnote-ref-2)
3. *Le candidat doit cocher la situation concernée.* [↑](#footnote-ref-3)
4. *Ce numéro doit comporter le même numéro SIREN que celui du siège indiqué ci-dessus.*  [↑](#footnote-ref-4)
5. *Le candidat doit cocher la situation concernée.* [↑](#footnote-ref-5)
6. *La personne physique représentant l’attributaire doit cocher la situation concernée* [↑](#footnote-ref-6)
7. *Le candidat doit cocher la situation concernée.*  [↑](#footnote-ref-7)
8. *Ce numéro doit comporter le même numéro SIREN que celui du siège indiqué ci-dessus.*  [↑](#footnote-ref-8)
9. *La personne physique représentant le candidat doit cocher la situation concernée* [↑](#footnote-ref-9)
10. *Le candidat doit cocher la situation concernée.*  [↑](#footnote-ref-10)
11. *Ce numéro doit comporter le même numéro SIREN que celui du siège indiqué ci-dessus.*  [↑](#footnote-ref-11)
12. *L’attributaire doit indiquer ici cocher ou compléter pour confirmer le nombre et l’intitulé des annexes faisant partie du Marché Subséquent.* [↑](#footnote-ref-12)